

Le Socialisme

Directeur : JULES GUESDE

PARAIT LE SAMEDI



HUIT PAGES



LE NUMÉRO : 10 centimes

BUREAUX : 3, rue de la Roquette (place de la Bastille), Paris (XI^e)
Lundi, Mercredi et Vendredi, de 5 heures à 7 heures. — Téléphone 900-07

ABONNEMENTS

Trois mois 1.50 — Six mois, 3 fr. — Un an, 6 fr.
ÉTRANGER : Six mois, 4 fr. — Un an, 8 fr.

SOMMAIRE

Modes de Scrutin. — BRACKE.
A propos de l'Anniversaire de Bebel. — Jules GUESDE.
Révolutionnarisme sentimental et révolutionnarisme méthodique. — Ch. RAPPOPORT.
Le Parti libéral anglais. — C. BONNIER,
Faits et Chiffres.
Au Jour le Jour. — Paul GRADOS.
Liquidation générale. — P.-M. ANDRÉ.
Une intervention de Vincent Cartier. — Marcel DESCHAMPS.
Les Retraites pour les Morts. — L. MONNIER.
La Houille blanche en Bavière.
Le Répertoire capitaliste.
L'Action sociale à l'intérieur et à l'extérieur.
La Presse Corporative.
La Presse Socialiste.

MODES DE SCRUTIN

La honteuse comédie qui s'était déjà jouée à je ne sais combien de reprises entre la Chambre et le Sénat, au sujet du projet de loi relatif à la liberté et à la sincérité du vote, vient d'avoir une représentation de plus.

On se rappelle les péripéties dans lesquelles on avait vu les deux Assemblées se renvoyer mutuellement des textes où, suivant les circonstances, figuraient et ne figuraient pas les quelques garanties accordées à l'électeur pour assurer sa liberté contre l'indiscrétion et, partant, contre la pression patronale, seigneuriale, cléricale et officielle.

Tour à tour, le Sénat et la Chambre acceptaient ou refusaient la « cabine d'isolement », le « dispositif d'isolement » et « l'isoloir ». Tour à tour, ils repoussaient ou admettaient la présence de délégués de tous les candidats dans les bureaux de vote.

Après quatre voyages, coupés de sommeils prolongés dans les cartons des « Commissions spéciales », le projet est retourné au Sénat, qui a voulu l'enterrer définitivement.

Mais il ne faut pas être dupes des apparences. La majorité du Sénat n'a pas de quoi dégoûter plus que la « majorité républicaine » de la Chambre.

C'est en accord avec les radicaux du Palais-Bourbon que les radicaux du Sénat ont tenu à donner le coup du lapin à une loi que tous redoutent, mais que les députés craindraient d'avoir l'air de repousser à la veille des élections générales.

Entre parlementaires, d'une Chambre à l'autre, on se rend de ces petits services ; ceux de la première se chargent des besognes que n'osent pas prendre sous leur responsabilité ceux de la seconde. « Passe-moi la casse, je te passerai le séné. »

Ces intelligences expliquent seules com-

ment les bonzes du Sénat ont pu, à quelques mois d'existence, se déjuger d'une façon si nette et s'infliger à eux-mêmes un démenti si formel.

Ils ont, en effet, cette fois, refusé d'inscrire dans la loi l'établissement de « l'isoloir » et le droit pour chaque candidat de se faire représenter aux bureaux de vote. Deux dispositions qu'ils avaient admises lors de la discussion précédente.

Dans ces conditions, tout ce qui reste de prétendues « garanties », c'est le vote sous enveloppe, qui, ainsi exécuté dans le bureau même et en public, constitue, au lieu d'une amélioration, une aggravation du système actuel.

Les rudes mains de l'ouvrier et les doigts calleux du paysan mettront du temps à faire entrer ainsi sous l'enveloppe administrative, au milieu du cercle d'yeux attentifs qui suit tous leurs mouvements, le bulletin qu'il s'agissait précisément de soustraire à la surveillance intéressée du patron, du potentat de village, du vicaire !

La volonté de laisser les choses en l'état n'a pas moins paru dans les interventions du gouvernement à la tribune du Sénat.

M. Briand a commencé par dire que la proposition n'avait pas d'intérêt : ce qu'il faudrait, c'est une bonne loi réprimant la corruption.

Le bon apôtre ! Comme si l'une empêchait l'autre ! Comme si, surtout, la corruption étant toujours possible, le meilleur moyen d'en atténuer les effets n'était pas de soustraire à la vigilance des corrupteurs le secret du vote qu'ils ont tâché d'adultérer par avance !

Il y a mieux encore. C'est le Briand qui, mardi dernier, priait le Sénat de ne pas changer le délai de deux mois, prévu pour la promulgation de la loi sur le chantier. Cela, sous le prétexte percé à jour des « difficultés matérielles », qui consistent dans la commande d'enveloppes, d'ici à fin avril, et dans le clouage de quatre planches en chaque bureau, pour le dispositif d'isolement.

De cette façon, même si la Chambre revenait encore à la charge et, devant la colère des électeurs, faisait améliorer la loi, celle-ci serait inapplicable aux élections de 1910.

On ne saurait mieux dire que toute cette clique, Chambres et gouvernement, se moque du suffrage universel, base « sacro-sainte » de notre belle Constitution !

Nous pouvons, par là, nous faire une idée de tous les tours qui se joueront encore lors même que « le principe » — comme on aime à dire — de la proportionnelle se sera imposé.

En attendant, nos camarades du Nord ont eu une idée triomphante en prouvant le mouvement en marchant, je veux dire

en montrant la proportionnelle applicable par son fonctionnement même.

Dimanche, à l'Hippodrome de Lille, 2.700 assistants ont voté, au scrutin de liste, dans une expérience de représentation proportionnelle. Le dépouillement du scrutin a pris 45 minutes, et les calculs pour la répartition des sièges, exactement 6.

Puisqu'il paraît qu'on avait besoin d'une preuve pour se convaincre qu'il fait jour à midi et que les Français ne sont ni plus bêtes ni plus lents que les Belges ou les Américains, elle est faite.

C'est un bon élément pour la propagande du Parti en ce qui concerne la R. P.

Naturellement, le public, convaincu par les faits, a écouté et applaudi l'exposé de notre camarade Varenne, ainsi que sa brillante réfutation des pauvres sophismes de cet autre camarade qui s'appelle Jules-Louis Breton.

Celui-ci n'a pas manqué cette superbe occasion de marcher contre le Parti, dont il veut toujours être sans jamais s'y sentir engagé.

Il y a des grâces d'état. Notre groupe socialiste à la Chambre interdit à des camarades de présenter le moindre amendement à la loi sur les retraites, quoique, bien entendu, la résolution de Nîmes ait nullement songé à les priver de ce droit, au contraire. Pour Breton, non seulement il a pu présenter, au sujet de la loi électorale, son petit projet à lui, contre la proportionnelle appuyée par l'unanimité des Congrès de Limoges, de Nancy, de Nîmes, mais il peut, chaque fois que cela lui chante, s'en aller publiquement ridiculiser et injurier son Parti comme « faisant le jeu de la réaction ». Nul ne songe à lui rien dire ou faire.

Moralité... *ad libitum*.

BRACKE.

A propos de l'anniversaire de Bebel

Notre ami Jules Guesde, en bonne voie de guérison, assistait au banquet organisé à la maison des Syndicats de Berlin, en l'honneur des 70 ans de Bebel. Il a pris la parole après Adler, de la Socialdémocratie autrichienne, et voici en quels termes il s'est exprimé :

« Sœurs et frères d'Allemagne, c'est avec joie qu'au nom du Parti Socialiste de France je me joins aux camarades présents pour fêter en ce jour les 70 ans de notre August Bebel. Je dis *notre*, parce que Bebel n'appartient pas seulement à la Socialdémocratie allemande : il est en même temps l'honneur et la force du Socialisme international tout entier.

« Les Partis Socialistes d'Allemagne, de France, d'Autriche, d'Angleterre et autres pays ne constituent pas, en effet, des armées distinctes. Ce sont les différents corps d'une

même armée, qui poursuit la même lutte pour la libération humaine, par les mêmes moyens : *la prise du pouvoir et la reprise de la propriété.*

« Et lorsque sur un point de ce champ de bataille universel, comme dans votre admirable Allemagne ouvrière, derrière un vétéran comme Bebel, se dressent plus de six cent mille combattants de première ligne, c'est toute l'armée du travail qui partout sent, avec sa puissance accrue, se rapprocher l'heure de la victoire.

« Longue vie donc et gloire à Bebel ! Salut fraternel à la Social-démocratie allemande et aux Syndicats qui marchent avec elle ! Et vive la Révolution sociale internationale, pour laquelle — je vous le jure — la France socialiste ne restera pas en arrière. »

Traduit par Clara ZETKING.



Révolutionnarisme sentimental et Révolutionnarisme méthodique (1)

Les insurrectionnels nous disent souvent, avec une bonne foi révolutionnaire absolue, mais avec non moins de candeur : « Vous ne tenez pas compte du caractère français, de la mentalité nationale. La doctrine, c'est bon pour les cerveaux allemands. La discipline aussi. Il n'en est pas autrement de l'organisation, des cotisations régulières. Le tempérament français, le génie français sont faits d'action, d'audace, de rapidité. Nous sommes comme des automobiles. Nous faisons sur les chemins de l'Histoire du 150 à l'heure, au risque d'écraser à la fois passants et passagers. La France a le génie de la vitesse. Les méthodes de la tortue germanique, de la baleine anglo-saxonne, de l'ours russe, ne lui conviennent pas. »

Je ne parle même pas de quelques coqs de l'anarchie, qui pensent comme Chantecler, de M. Rostand : « Il n'y a que les Français qui ont l'esprit révolutionnaire, comme de l'esprit tout court ; les autres peuples sont des sous-farceurs ! »

Il est vrai que chaque race, chaque nation, chaque pays a ses particularités, ses grandes et petites qualités, et les défauts de ses qualités, non moins grands, dont il faut tenir compte, au risque de déchoir dans le détail de la propagande ou de l'organisation. Il n'est jamais venu à personne dans le monde socialiste l'idée de nier le tempérament révolutionnaire français. Au contraire. L'histoire révolutionnaire de la France est toujours citée comme exemple aux prolétariats de tous les pays par leurs propres propagandistes. C'est en France, et grâce à l'étude de la Révolution française, que Karl Marx a pu formuler sa théorie de la lutte des classes, théorie révolutionnaire s'il en fut. C'est l'apothéose de la Commune par Bebel, au Reichstag, en face de Bismark, qui a servi de point de départ à la loi d'exception contre les socialistes allemands. Inutile d'insister sur l'influence de la Révolution française sur le mouvement révolutionnaire russe.

On peut même dire que le culte de la Révolution française existe à l'étranger, où l'on ne connaît guère les petits côtés des mouvements révolutionnaires, qui ne sont jamais attrayants. On y admire la Révolution française *en bloc*. Et l'on cherche à en profiter, à en tirer des leçons.

Mais est-ce une raison pour la France socialiste de rester en arrière des prolétariats de tous les pays sous le rapport de l'organisation et de la conscience socialiste ?

Faut-il ignorer la doctrine socialiste parce

que ceux qui nous ont devancés ont fait de l'action révolutionnaire ? Faut-il négliger l'organisation méthodique et efficace, sous prétexte qu'on a un tempérament à tout casser ? Est-ce que la bourgeoisie capitaliste se refuse à adopter un nouveau modèle de fusil ou de canon inventé à l'étranger, par raison de *furia* française ? Le courage révolutionnaire serait un piège s'il continuait à nous désarmer. Les conditions de lutte ne dépendent pas de nous. Elles changent avec l'évolution des instruments de guerre. Dans les guerres modernes et, partant dans les révolutions, la bravoure personnelle joue un rôle moindre que les armes mises à la disposition des combattants. Les soldats russes, connus pour leur bravoure surhumaine, ont été battus à plate couture par les Japonais, supérieurement armés.

Le capitalisme cosmopolite et international généralise les conditions de lutte pour l'existence et pour le progrès. Il se moque des rodontades chauvines. Les Chantecler du nationalisme n'en imposent qu'aux poulaillers très peu au courant des progrès de la technique moderne. Les nations et les classes qui ne s'adaptent pas aux nouvelles conditions de lutte seront fatalement écrasées. Le génie national *désarmé* ne peut que glorieusement périr, mais pas vaincre. Notre temps est terriblement prosaïque. Nous voulons nous battre, mais il faut pour cela quelques chances de victoire. Un général, un chef de parti ou une organisation qui mènent leurs troupes à la défaite sont des criminels, agissant comme des fous. L'organisation, les cotisations, la discipline, la conscience doctrinale sont des armes modernes qui ne suppriment pas le tempérament révolutionnaire : elles l'utilisent et le mènent à la victoire. Une propagande qui n'agit que sur le sentiment, qui ne provoque que des colères et des haines aveugles, qui laisse de côté la dure nécessité de la réflexion et du calcul, est plutôt un élément de faiblesse que de force.

Les marxistes de tous les pays l'ont compris. Voilà pourquoi ils s'arment avant tout d'une conception générale du monde, de la société et de l'Histoire. Ils ont une doctrine, une politique, une organisation.

Quelle est cette doctrine ? Quelle est cette politique ? Quel est le caractère de leur organisation ?

Je le rappellerai dans mon prochain article.

Ch. RAPPOPORT.



Le Parti libéral anglais

Le gouvernement libéral sera probablement renversé à l'heure où ces lignes paraîtront ; en tous cas, il ne peut que traîner une vie languissante et peu enviable, à la merci de ses ennemis, et même de ses amis.

Quelle est la cause de cette maladie de langueur ? Simplement le manque d'énergie de la part du premier ministre, qui ne réalise pas, sinon les promesses faites avant les élections, du moins les espérances de ses partisans.

Le message royal a été, pour la forme comme pour le fond, une déconvenue pour les députés libéraux avancés, pour les Irlandais nationalistes et pour le Parti du Travail. La question prédominante pendant les élections avait été la lutte contre le droit de veto qui appartient à la Chambre des Lords. Or, le gouvernement semble ne pas vouloir engager la lutte sur ce terrain et se contenter de faire voter son budget.

Il se trouve en face de l'ultimatum posé par les Irlandais : « Ou bien le gouvernement abolira le veto, ou le parti nationaliste le renversera. » Le Parti ouvrier, quoique moins impératif, n'a pas été moins catégorique. Pour lui, l'abolition du veto est une question de souve-

raine importance, car c'est le seul espoir qu'il ait de faire voter et accepter au Parlement les réformes ouvrières. De plus, son existence même est en jeu, car la Chambre des Lords s'est prononcée contre le droit des Trades-Unions de subventionner les députés par une contribution forcée.

On voit que la situation du gouvernement est précaire, à la merci d'un incident de séance ; en tous cas, il a perdu toute espèce de prestige. Et cependant, à le considérer à notre point de vue, combien il peut se comparer avec avantage au ministère des prétendus socialistes en France. Tandis que la loi des retraites, boiteuse et mal assise, constitue un véritable danger pour la classe ouvrière en France, le gouvernement libéral a adopté pour premier principe de ne pas imposer de contributions aux pensionnés, et de ne pas leur reprendre d'une main ce qu'on leur donnait de l'autre. C'est dans l'autocratique Angleterre que l'on a reconnu la dette de l'Etat vis-à-vis des ouvriers. Sans parler des autres réformes inscrites dans le budget (taxe sur les propriétés non bâties et non mises en valeur, etc.), la loi des retraites suffit pour donner à l'Angleterre la priorité sur la France. Et ce qu'il y a de remarquable dans cette loi, c'est que, même le parti conservateur, tout en faisant ses réserves sur quelques détails, l'a acceptée en principe et a promis formellement, au moment des élections, de ne pas y porter atteinte.

Au lendemain du Congrès de Nîmes, où la majorité des délégués s'est prononcée en faveur de la loi, telle qu'elle a été votée par le Sénat, on peut se demander quelle sera l'attitude des députés socialistes en France. Ceux qui ne sont pas aveuglés par la dévotion à l'Unité peuvent se demander jusqu'à quel point on pourra tendre la corde sans qu'elle casse. C'est évidemment une belle chose que la discipline, à la condition qu'elle ne vous amène pas à accepter des votes diamétralement opposés à vos convictions, au principe même de la lutte de classes. Sans doute, s'il était prouvé que les députés socialistes se sont toujours inclinés, à l'unanimité, devant la décision des Congrès précédents, on pourrait faire un sacrifice à la cohésion du Parti. Mais il semble que ce sont ceux qu'on appelle les « guesdistes » qui aient à faire tous les sacrifices à l'Unité, laissant pleine et entière liberté d'allure aux « bloquistes » d'antan et de toujours. Ceci est une question à considérer, surtout quand il s'agit de montrer à la classe ouvrière de quel côté sont ses défenseurs.

Quoi qu'il en soit, un regard jeté sur la situation actuelle en Angleterre peut montrer à quel point une action vraiment franche finit toujours par l'emporter ; le Parti ouvrier anglais, tout en étant moins ferme sur ses principes et ne contenant qu'une minorité de socialistes, est en ce moment maître des destinées du gouvernement, quel qu'il soit, et fait sentir son influence dans les destinées de la nation anglaise, simplement parce qu'il est *indépendant* et s'est placé sur le terrain de la lutte de classes.

C. BONNIER.



Faits et Chiffres

La Paix armée

D'après l'Almanach de la Paix, en 1897, les dépenses militaires annuelles des sept principales puissances s'établissaient ainsi :

Angleterre	1.075 millions.
Russie	918 —
France	884 —
Allemagne	811 —
Etats-Unis	460 —
Italie	326 —
Japon	285 —

(1) Voir le Socialisme, numéro 117.

L'ensemble des charges pesant sur ces sept nations pour les armements, s'élevait donc, en 1897, à 4 milliards 756 millions, c'est-à-dire 26 0/0 de leurs dépenses totales, et représentaient un impôt de 12 fr. 60 par tête d'habitant.

Que sont devenu ces dépenses au bout de dix ans?

Voici les chiffres :

Angleterre	1.465 millions.
Russie	1.457 —
France	1.097 —
Allemagne	1.343 —
États-Unis	1.111 —
Italie	411 —
Japon	633 —

Il en résulte qu'en dix ans les charges militaires de ces sept nations se sont élevées au chiffre global de 7 milliards 516 millions, dépassant de 3 milliards (ou 40 0/0) le chiffre de 1897. L'augmentation a donc été de 6 francs par tête d'habitant.

Une nouvelle moissonneuse

Un fabricant de matériel agricole à Waterloo, dans l'Iowa, a refusé ces jours-ci 5.080.000 fr. que lui offrait l'International Harvester Company pour son brevet d'une nouvelle moissonneuse. L'on pourrait croire, au premier abord, qu'il a tort. Mais il se fait fort, dit-il, de vendre tant qu'il voudra ses machines à raison de 388 fr. 50 pièce, soit la moitié du prix auquel se vendent les machines similaires du Trust — car il y a encore un trust là-dedans, comme il y en a pour le fer, le pétrole, les machines à écrire, etc., etc.

Concentration capitaliste

A Lyon, les métiers à la main pour le tissage de la soie, qui étaient au nombre de 50.000 en 1848, ne sont plus que 8.637 en 1900, et la moitié de ces métiers seulement sont occupés régulièrement.

Le nombre des dentellières à la main en Belgique est tombé de 150.000, en 1850, à 47.000, en 1896. Les dentellières du Calvados, dont le chiffre était estimé à 70.000 en 1823 et à 50.000 en 1851, ne sont plus qu'un millier en 1900.

En Allemagne, les tissages à domicile ont passé de 235.363, en 1882, à 162.435 en 1895; entre les deux dates, le nombre des personnes employées dans cette industrie est tombé de 285.102 à 195.780.

En Russie même, la concentration s'est opérée : en 1866 on y comptait 94.566 ouvriers tisseurs à domicile; en 1875, il y a 242.051 tisseurs dans les fabriques et 20.475 à domicile.

Industries à domicile

Voici d'après le recensement de 1901 le nombre des travailleurs isolés occupés dans les principales industries à domicile :

Textiles	58.204
Soie	28.444
Bonneterie	12.970
Dentelles	51.225
Passementerie	9.406
Tissus	11.315
Confections	531.314
Lingerie	103.047
Chapeaux	29.143
Fleurs artificielles	10.434
Vannerie	10.605
Crins et plumes	2.005
Chaussures, ganterie	110.184
Saboterie	27.314
Ebénisterie	16.072
Tabletterie, broserie	11.561
Forges, taillanderie	7.628
Clouterie	3.638
Chaudronnerie	20.185
Horlogerie	14.010

TOTAL 1.068.704

Comité de Rédaction du SOCIALISME

Le LUNDI et le VENDREDI, de 5 à 7 heures

3, Rue de la Roquette. — PARIS-XI

Au Jour le Jour



Est-ce un symptôme?

Dans un filet paru lundi, l'*Humanité* évalue au joli chiffre de deux milliards le déficit véritable que les finances russes présenteront probablement l'an prochain.

C'est un record. Et nos bons souscripteurs d'emprunts ont le droit d'être fiers. Mais quels beaux hurlements on entendrait pousser, s'ils trouvaient notre budget national dans le même état! Il est vrai qu'il en prend aussi le chemin, et cela nous fait songer aux embarras financiers qui nécessiteront en 1789 la convocation des Etats-Généraux.

On danse!

On ne s'embête pas trop chez les Yankees. L'autre jour, les invités de la Maison-Blanche — comme qui dirait l'Elysée américain — furent témoins d'un match de danse entre le président de leur République et celui de leur Parlement. L'un est énorme et l'autre est âgé : ça valait bien deux sous d'entrée pour les voir — et ça doit avoir coûté moins cher aux contribuables que les exploits chorégraphiques de nos politiciens autour de l'assiette au beurre, pendant que les vieux travailleurs dansent eux-mêmes... devant le buffet, en attendant leurs retraites.

Grandes manœuvres

Dans le monde syndical, aussi bien que dans le monde politique, il s'est trouvé naguère en France des esprits forts pour revendiquer le monopole de l'énergie combative, pour railler dédaigneusement les « machines à cotiser » d'outre-Vosges incapables — d'après eux — du moindre élan révolutionnaire...

Et voici que, depuis plusieurs semaines, méthodiquement, infatigablement, avec cette ténacité disciplinée qui fait le fond du tempérament germanique, en dépit des charges policières et des menaces gouvernementales, nos camarades se mobilisent par dizaines et centaines de mille, manifestent, déploient le drapeau rouge, réclament le suffrage universel pour les élections à la Chambre prussienne!

Nos professeurs de gymnastique révolutionnaire ont encore des leçons à recevoir de l'étranger.

Justice hiérarchique

D'une statistique publiée par la *France Militaire*, il ressort qu'au cours de l'année 1909, les conseils de guerre ont jugé 8 officiers et 7.667 sous-officiers, caporaux et soldats.

4 officiers sur 8 — soit 50 0/0 — furent acquittés; pour le menu fretin, il y eut 911 acquittements, soit environ 12 0/0.

D'autre part, les condamnations à mort, qui sont au nombre de 12, s'appliquaient exclusivement à des caporaux et à de simples soldats.

Il est presque superflu de commenter ces chiffres. Dans la « grande famille » aussi bien que dans la société qu'elle défend, on rend la justice à peu près comme à la cour du lion (lire la fable de La Fontaine : *Les Animaux malades de la Peste*).

Les confetti de M. Lépine

Jeudi passé, pendant le défilé du cortège de la Mi-Carême, notre ami Alexandre Blanc, député de Vaucluse, s'avisait de dire à des sergots qui brutalisaient odieusement un prisonnier en le menant au poste :

« Ne le tuez pas! »

Là-dessus, les argousins tombent sur notre camarade et lui font subir le même traitement. *Chacun son métier*, n'est-il pas vrai? (par ce temps de détente et de liberté de la presse à outrance, je m'abstiens prudemment d'énoncer le reste du proverbe). Seulement, ils refusèrent de l'arrêter en dépit de sa réclamation.

Si pareille mésaventure était survenue jadis aux « honorables » citoyens qui viennent de refaire une virginité à la police des mœurs, il est probable — sinon certain — que leur verdict eût été différent. Mais, dans le cas présent, la victime

n'est qu'un vulgaire militant socialiste : alors ils trouveront que la police a tout de même quelquefois du bon.

Les bonnes actions

Faire plus de cas, dans un Congrès du Parti, de l'opinion d'une poignée d'anarchistes que de celles du Parti lui-même, c'était déjà un peu raide. Ça c'est vu pourtant, à Limoges, à Nancy.

Mais, dans une question intéressant directement la classe ouvrière, donner raison au Sénat archi-bourgeois contre l'ensemble des Syndicats confédérés, c'est plus merveilleux de la part des mêmes citoyens. C'est pourtant ce qu'a fait la majorité du groupe parlementaire socialiste à propos du fameux *impôt sur les salaires* ironiquement dénommé « loi des retraites ».

Quand cette exécrable Fédération du Nord proposa l'établissement de rapports entre les Syndicats et le Parti, ceux qui firent à sa motion l'opposition la plus forcenée juraient sur l'honneur que, sans vouloir brusquer les choses, ils travailleraient de tout leur zèle à préparer ce rapprochement nécessaire...

Et voilà comment ils y travaillent. Que feraient-ils donc, s'ils voulaient brouiller à tout jamais les deux formes d'organisation du prolétariat?

En voulez-vous du « pognon »?

Nos législateurs ne sont pas autrement pressés d'établir des prévisions budgétaires pour alimenter la caisse des retraites ouvrières. En revanche le « programme naval » est déjà prêt pour jusqu'à l'année 1919, et son rapporteur, M. Chauvet, informe les lecteurs du *Matin* qu'il comporte une dépense annuelle variant de 416 à 459 millions — soit près de quatre milliards en totalité.

Et n'ayez crainte : on ne sera pas embarrassé pour trouver des ressources. Ne s'agit-il pas en effet d'assurer des profits aux entrepreneurs de constructions navales?

La République de Panama

Quand nous serons à mille, nous ferons une croix — et j'ai comme une vague idée que ça ne va pas tarder.

Voici qu'on vient de constater, chez l'honorable citoyen chargé de la liquidation judiciaire des congrégations, des détournements qui s'élèveraient à la somme de 5 millions. On a donc arrêté le quidam, ce qui va faire une belle jambe aux ayants-droit flibustés...

Quant au trop fameux milliard qu'on fit miroiter jadis comme devant constituer le capital des retraites ouvrières, il n'en est plus question depuis longtemps.

Et dire que c'est sur cette bourgeoisie, panamiste par définition, que nos bons réformistes comptent pour gérer honnêtement les versements ouvriers capitalisés!

Paul GRADOS.

Une nouvelle brochure

La Librairie du *Socialisme* vient d'éditer en brochure les articles si clairs et si documentés publiés dans ce journal-revue par le citoyen Vincent Carlier, député de Marseille, sur la **Houille blanche et le Socialisme**.

Cette étude démontre, notamment, que l'exploitation collective de la force des cours d'eau procurerait à la nation française une richesse considérable, qui est déjà en partie et sera bientôt complètement accaparée par le capitalisme.

C'est un exemple saisissant de la main-mise capitaliste sur les moyens de production et des avantages que retireront les travailleurs lorsque, devenus maîtres du pouvoir politique, par la victoire du socialisme, ils restitueront à tous, sous la forme sociale, les profits réalisés par les capitalistes.

Il faut lire et propager la brochure de Vincent Carlier, dont un exemplaire est adressé *franco*, moyennant 15 centimes envoyés à l'administration du *Socialisme*, 3, rue de la Roquette, à Paris.

Le cent, *franco*, 10 francs.



Liquidation générale

L'arrestation du liquidateur Duez est le fait-divers qui illustre la carrière de l'anticléricalisme bourgeois. Elle couronne cette carrière autant que celle de l'excellent liquidateur. Une fois dissipées les fumées des feux de bengale de l'apothéose irreligieuse, on découvre la vulgaire escroquerie. En France, disait-on, tout finit par des chansons. Nos radicaux nous obligent à modifier le proverbe : tout finit dans la boue.

Les hommes de ma génération qui, adolescents, considéraient avec une admiration respectueuse les « vieilles barbes » de la République et qui, adultes, s'enthousiasmaient aux luttes grandiloquentes de la Libre-Pensée; qui ont contribué de leur foi ardente à affranchir la France du « dogme romain », peuvent à ce jour se regarder avec quelque mélancolie et s'écrier :

— « Libre-Pensée, qu'a-t-on fait de ton nom ? »

Radicaux naïfs, socialistes plus naïfs encore, nous avons lutté vingt ans sans relâche pour « écraser l'infâme ». C'était de l'idéologie : en suivant du regard l'astre noir qui fuyait à l'horizon, nous avons fait une chute dans le trou, où nous nous relevons ahuris.

Dans l'ordre politique, la longue campagne anticléricale a abouti à la Séparation système Briand. Un clergé d'Etat, des fonctionnaires curés devaient, dans le dessein de nos grands hommes, substituer à l'Eglise romaine une autorité spirituelle mise au service de nos gouvernants. Robespierre décrétait l'Etre Suprême obligatoire; Briand adaptait le Spiritualisme de M. Combes aux églises transformées en temples laïques. C'était simplement grotesque et, dès lors, sans danger.

Dans l'ordre économique, on nous dénonçait le péril de l'accumulation d'énormes capitaux entre les mains de la « secte religieuse » et l'on nous invitait à leur expropriation comme mesure de salut public. Et le bon peuple, hypnotisé par le Milliard congréganiste, ne voyait pas les Milliards de l'oligarchie financière, industrielle et commerciale. La concentration capitaliste, et son hideux cortège de ruines et de misères, disparaissaient derrière le paravent de l'anticléricalisme.

La Libre-Pensée primait le socialisme : la bagarre confessionnelle se substituait à la lutte des classes. L'ouvrier radical injuriait l'ouvrier clérical et votait pour le patron qui affichait de pompeuses déclarations anticléricales, tout en continuant, d'ailleurs, à se munir religieusement, lui et les siens, de tous les sacrements de l'Eglise. La Saint-Barthélemy était en permanence au village, paysans contre paysans, le clan de gauche contre le clan de droite, tous oublieux d'une défense commune contre la commune exploitation des intermédiaires, des fraudeurs et des accapareurs. Le ferment des guerres de religion entretenait les haines sournoises ou violentes, favorisait les tyrannies administratives locales — et la question sociale n'était pas posée.

Du reste, le radicalisme promettait qu'une fois résolu le problème religieux, librement on pourrait s'occuper enfin des victimes de l'exploitation capitaliste. Les

réformes sociales allaient être abordées et réalisées. M. Waldeck-Rousseau assurait notamment que le fameux Milliard des Congrégations serait le gage des Retraites ouvrières et paysannes.

Et de toutes parts en France, à la veille des élections législatives, ouvriers et paysans peuvent se demander : Où le Milliard? Où les Réformes?

Les Retraites sont votées *en principe*; le Milliard a disparu *en fait*.

Le radicalisme anticlérical a liquidé son programme social par un dernier Panama.

Car les électeurs français ne voudront pas, croyons-nous, ouvrir un nouveau crédit aux banqueroutiers bourgeois : ils liquideront à leur tour les liquidateurs.

P.-M. ANDRÉ.



Une intervention de Vincent Carlier

Le 2 mars dernier, le citoyen Vincent Carlier, député de Marseille, a profité d'une modification apportée à l'article 67 de la loi du 26 décembre 1908, pour protester de nouveau contre l'accaparement des forces hydrauliques.

Notre camarade a une fâcheuse marotte. Au lieu de discuter sur Tartempion, Vercingétorix, La Bruyère, Homère, Aristote et Spinoza, il se borne à montrer que, du fait même du régime capitaliste, la bourgeoisie peut s'emparer de toutes les forces naturelles qui, légalement, devraient rester en possession de la collectivité.

Est-ce pour cela que l'*Humanité* ne s'est point préoccupée de la dernière intervention de Carlier?

Certes l'histoire du cadenas, la candidature éventuelle et avortée de Dranem, les excellents effets des pastilles Valda sur l'organisme humain, les phonographes socialistes, les rouleaux lutte de classe, les disques d'émancipation prolétarienne nous intéressent au plus haut point. Pourtant, de nombreux camarades désireraient connaître également la besogne qu'accomplissent à la Chambre les élus socialistes.

Déjà, l'*Humanité* avait passé sous silence le discours de Carlier relatif à la houille blanche prononcé en janvier et reproduit dans le supplément du *Socialisme* du 26 février.

Reconnaissons-le en toute impartialité : à cette époque les comptes rendus parlementaires ont, paraît-il, énormément soufferts de la dernière inondation.

Aujourd'hui, nous ignorons à la suite de quelle épouvantable catastrophe la nouvelle protestation de Carlier, dont nous donnons ci-dessous les passages les plus saillants, a bien pu encore échapper au journal socialiste.

CARLIER. — La science découvre un moyen de production qui se chiffre à plusieurs milliards et vous voulez adopter, appliquer les mêmes règlements, les mêmes lois faites pour quelques kilogrammes de poissons, aux milliards nouveaux ! Nous avons le droit de dire que cette façon de procéder empêche la Chambre de connaître la richesse nouvelle.

Permettez-moi d'ajouter qu'il est lamentable, après une discussion comme celle-ci, après avoir constaté à maintes reprises un déficit effrayant, de voir que, lorsque le hasard, la science, nous apportent une richesse capable de combler le déficit du budget sans surcharger le contribuable, capable de permettre l'application des lois de solidarité sociale d'une façon large, on veuille, par je ne veux pas dire une combinaison — je suspecterais des intentions — soustraire à la Chambre la connaissance complète de la cause. Qui avantez-vous ainsi ? La propriété anonyme, le capitalisme que vous ne voyez point. Cette richesse nouvelle finira par se substituer à l'ancienne richesse et l'expropriera sans indemnité.

Vous faciliterez ainsi une concentration formidable qui se chiffre par un revenu annuel de plusieurs milliards.

Et pour vous montrer que les chiffres que je vous donne, quelque formidables qu'ils puissent vous paraître...

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — La question que vous traitez n'a aucun rapport avec l'article qui est en discussion.

CARLIER. — Cet article n'a aucun caractère fiscal, et il ne devrait pas figurer dans une loi fiscale.

Remarquez, messieurs, que mon article additionnel laisse à la Chambre le pouvoir de légiférer. Jusqu'ici on a légiféré sur la façon dont on donnerait cette richesse, et dans la loi dont vous nous annoncez le dépôt devant la Chambre, il n'est pas question de l'appropriation de cette richesse, il n'est question que de don.

On « donnera » une autorisation, une concession, mais la part de l'Etat, les droits de la collectivité, il n'en est pas question. Vous n'avez pas légiféré à ce sujet. Il n'y a pas de loi qui permette à l'Etat, au ministre des Finances de retirer de cette richesse considérable les revenus, les ressources nécessaires pour combler le déficit de son budget et libérer le contribuable excédé.

ALLEMANE. — Très bien !

CARLIER. — Il me faut exposer devant vous, messieurs, une seconde fois, sans insister longuement, la puissance et la valeur de cette richesse. Je n'insiste pas sur les détails que j'ai déjà apportés à cette tribune, je vous en donnerai seulement le total. Nos cours d'eau, depuis la découverte de Marcel Desprez, renferment une richesse de 9 ou 10 millions de chevaux-vapeur. Ces chiffres, je les ai indiqués à la suite d'une statistique du ministère de l'Agriculture, ils n'ont pas été contestés par M. le rapporteur général, au contraire.

Tout s'estime en valeur argent. Ces 9 millions de chevaux-vapeur peuvent être estimés à 300 fr. l'un, et tous ceux qui connaissent les machines à vapeur — je parle par expérience personnelle — savent que mon estimation est très inférieure à la réalité, et que le prix de revient annuel d'un cheval-vapeur est bien au-dessus de ce chiffre. Il y a donc là près de 3 milliards de valeur annuelle, je ne dis pas de revenu ; il est entendu que lorsqu'on découvre une mine d'or, il faut travailler pour extraire l'or. Il s'agit de mettre cette richesse en valeur, c'est entendu ; mais il n'y en a pas moins là une richesse dont on peut calculer le revenu net ou à peu près, et la ruée de tous les spéculateurs vers cette richesse montre que le rendement est bon.

On peut estimer que dans l'industrie et le commerce, une moyenne de 10 0/0 de revenu sur la valeur de la chose mise en œuvre est très raisonnablement estimée. Eh bien, voyez ce qu'à 10 0/0 les 2 milliards donnent de bénéfice net, et il est certain que c'est très au-dessous de la vérité. Ce sont plusieurs centaines de millions qui peuvent entrer annuellement dans les caisses publiques et nous en avons grand besoin. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Mais le plus extraordinaire, c'est que cette richesse est dans le domaine public. Elle est dans l'eau de nos rivières, eau qui n'appartient à personne selon nos lois actuelles, c'est-à-dire qui est la propriété de la collectivité. Et on légifère de telle manière que l'on facilite l'exploitation de cette richesse énorme, contre l'intérêt de l'Etat.

A ce sujet, je n'ai pas seulement mon opinion personnelle. La preuve que les Chambres ont légiféré non pas légèrement, mais en manquant d'éléments de connaissances sur cette matière, réside non seulement dans les quelques raisons que je vous ai données, mais aussi dans un rapport de mission que vous pouvez consulter à la bibliothèque, rapport émanant d'un ingénieur en chef de l'agriculture. Voici ce que je lis dans ce rapport :

« Cette loi de 1898 règle quelques points de jurisprudence... » — n'oubliez pas qu'à cette date la découverte de M. Marcel Desprez du transport de la force à grande distance était déjà faite — «... touche des points de détail : l'emploi de l'eau pour l'irrigation, l'emploi de l'eau dans un but d'hygiène, l'emploi de l'eau comme force motrice locale... » — on ne parle pas de la force hydro-électrique (Bruit.) — «... cette loi de 1898 a attribué la propriété du lit de la rivière aux riverains et les lits de gravier, larges souvent de plusieurs

kilomètres. Les administrateurs de l'Etat, des départements et des communes exécutent des travaux très intéressants. Les syndicats sont, chaque année, obligés de rétablir leurs prises d'eau. De par la loi nouvelle, ils sont devenus propriétaires des riverains. Si partout les riverains qui sont devenus propriétaires des terrains, connaissent leur droit nouveau, ils pourraient occasionner à l'administration et à un grand nombre d'entreprises d'utilité publique des difficultés inextricables. »

Ainsi, c'est un chef de l'administration qui dit : « La loi nouvelle votée par la Chambre me gêne dans mon devoir d'administrateur de l'Etat. » Vous ne pouvez pas, il me semble, trouver de preuve plus forte que la législation, la seule encore existante sur la matière, n'a pas été faite avec tous les éléments de connaissances nécessaires dans une question aussi grave. Je viens de dire que la richesse des forces hydroélectriques contenues dans nos torrents était de 3 milliards par année, desquelles on pouvait espérer un revenu net d'environ 300 millions. Mon amendement ne prétend pas légiférer sur la matière. Remarquez bien sa rédaction : « Toute demande de captation en vue de créer une force hydroélectrique, et quel qu'en soit l'usage ou la transformation, devra faire l'objet d'une loi spéciale. »

Lorsqu'il s'agit d'une matière nouvelle sur laquelle la législation nouvelle n'est pas faite, il serait juste que les autorisations ne soient pas données administrativement. Vous devriez être appelés à en examiner les conséquences. Vous vous prémuniriez ainsi contre des jugements aussi sévères que celui que je viens de vous exposer.

Calculez les charges que le contribuable va être appelé à supporter, l'addition ne sera pas difficile à faire. Le budget avoue 200 millions de déficit. La loi des retraites nécessite, en raison du principe de l'obligation, 200 millions d'impôts nouveaux. Cela fait 400 millions de charges nouvelles qui vont peser sur le contribuable.

Vous exigez de ce brave bipède de contribuable un effort au-dessus de ses forces et vous ne pouvez pas continuer à trouver des ressources dans des taxes et des surtaxes ; c'est impossible, il est à bout, il succombe sous la charge.

Et, c'est à l'heure où une nouvelle richesse est découverte, où un nouveau trésor, qui n'est pas encore approprié, vous permet de soulager le contribuable, c'est à cette heure que vous nous demandez d'ajouter cet article de loi de finances à un autre article de loi de finances, négligeant ainsi la volonté de la Chambre.

On ne connaît pas encore cette question, il est bon qu'elle soit portée à la connaissance du public à la tribune. Pendant que je parlais de cette richesse, quelques sourires ont souligné cette voltige de milliards. Déjà, en maintes régions du pays, des fils qui ne sont pas très visibles, qui n'ont rien d'effrayants, car ils sont très menus, apportent cette richesse dans les villes. Là des ateliers de mécanique se ferment, des ouvriers, en grand nombre, ne peuvent plus trouver l'emploi de leur force-travail, parce qu'un moyen de production qui diminue l'effort humain prend leur place. Vous ne soupçonnez pas l'importance de cette substitution, mais dans bien des endroits elle se fait et lorsque vous serez amenés à en tirer des ressources, ces richesses seront prises et appropriées (Bruil).

Quelques capitalistes se seront enrichis et le contribuable sera appauvri. Voilà le résultat de l'absence de législation dans une matière aussi grave que l'utilisation de la force hydroélectrique (Applaudissements à l'extrême gauche).

On peut constater, par cette intervention d'une grande portée socialiste que le rôle de nos élus n'est pas aussi inutile que veulent bien le prétendre les quelques contempteurs de l'action électorale.

Mais les arguments produits à la tribune de la Chambre ne peuvent avoir une valeur efficace sur l'opinion publique que s'ils sont reproduits dans la presse en général, et dans la presse socialiste en particulier.

Aussi était-il nécessaire, par la voie du Socialisme, de donner connaissance du discours de Vincent Carlier aux militants, tant à ceux qui ne lisent pas l'Officiel qu'à ceux qui lisent l'Humanité.

Marcel DESCHAMPS.

Les Retraites pour les Morts

Nous croyons devoir reproduire l'article suivant paru dans la *Voix des Verriers* :

Retraites pour les morts, dit le prolétariat organisé, et tout notamment la corporation des verriers, apprenant que l'âge en est fixé à 65 ans.

En effet, combien sont rares les verriers atteignant cet âge et qui en bénéficieront. Depuis longtemps, hélas ! les duretés du métier les ont envoyés dans la tombe.

Malgré cela, j'ai cru qu'il fallait non seulement le dire, mais encore le prouver ; j'ai donc fait une minutieuse enquête pour connaître l'âge des verriers de la région, et les chiffres qui suivent prouveront d'une façon absolue combien nous avons raison de protester, afin que l'application de la retraite soit reportée à un âge où nous pourrions en bénéficier, car les verriers de 65 ans n'existent que sur les registres de décès.

J'ai pu me procurer l'âge de 406 verriers travaillant dans huit usines.

Parmi ces 406 verriers

231	sont âgés de 15 à 30 ans
97	— — — 30 à 40 —
49	— — — 40 à 50 —
29	— — — 50 à 60 —
0	— — — 60 à 65 —

Total 406

Ces chiffres nous donnent donc le pourcentage suivant :

De 15 à 30 ans	56 pour cent
— 30 à 40 —	26 —
— 40 à 50 —	12 —
— 50 à 60 —	7 —
— 60 à 65 —	0 —

Il nous faut tenir compte que sur les 29 ouvriers âgés de 50 à 60 ans, 16 d'entre eux sont depuis cinq à six ans déplacés, mis en relais, et ne touchent depuis qu'un salaire minime qui leur permet seulement de vivre misérablement. En réalité, le pourcentage à l'âge de 50 à 60 ans n'est donc plus que de 3 0/0.

Il faut également que nous disions que si nous trouvons encore quelques vieux verriers, ceci est dû à ce qu'autrefois le travail était beaucoup moins pénible qu'aujourd'hui. Si, comme je le pense, le ferme moule mécanique se généralise dans la corporation, étant donné le surcroît de travail qu'il impose aux souffleurs, nous ne saurons plus trouver d'ici quelques années que des vieux verriers de 40 ans.

Le projet des retraites ne servira pour la corporation qu'à lui imposer un nouvel impôt, qui lui rendra la vie plus difficile encore, tout en laissant la certitude de ne jamais lui venir en aide : elle a donc pour devoir de protester avec énergie contre ce projet.

L. MONNIER.

La Houille blanche en Bavière

Nous lisons dans le *Monde économique* :

En prenant pour base les projets généraux élaborés par la division des forces hydrauliques du ministère des Travaux publics, le ministère des voies et communications de Bavière vient de réserver pour l'exploitation électrique des chemins de fer, les chutes d'eau ci-après appartenant à l'Etat :

- 1° Chute du lac Walchen avec raccordement au lac Kochel ;
- 2° Chute de l'Isar, près de Wolfratshausen ;
- 3° Cours supérieur de l'Alz, depuis le lac Chiem jusqu'au barrage de Laufenau près de Altenmarkt ; cette chute sera raccordée avec l'usine à haute pression qui sera établie ultérieurement sur l'Alz, près de Burghausen ;
- 4° Chute du Lech, de Füssen, jusqu'au barrage de Lechbruck ;
- 5° Chute de l'Iller, selon le résultat des pourparlers avec le Wurtemberg ;
- 6° Chute supérieure du Saalach, depuis la frontière jusqu'à l'usine que l'Etat doit établir sur le Saalach, près de Bad Reichenhalt ;
- 7° Une chute de l'Inn entre Wasserburg et Mühldorf.

L'Etat a, par conséquent, réservé pour l'exploitation électrique de ses lignes de chemins de fer, une chute sur chacune des principales rivières qui descendent des Alpes et qui se jettent dans la partie bavaroise du Danube. Une deuxième chute est prévue, en ce qui concerne l'Isar ; c'est celle du lac Walchen ; après les résultats favorables du concours de cette année, il est probable que cette chute sera la première aménagée. L'administration compte aménager et exploiter, elle-même, les autres chutes au fur et à mesure des besoins des chemins de fer. En outre, il est probable que l'Etat participera à l'aménagement de quelques autres chutes importantes et, qu'en cas de besoin, il achètera de l'énergie électrique à des particuliers. Les autres chutes de l'Etat, c'est-à-dire celles qui sont situées sur des rivières du domaine public et sur des rivières appartenant à l'Etat, pourront être utilisées autrement que pour la traction des chemins de fer.

D'après les études effectuées par la division des forces hydrauliques, on pourrait disposer d'une puissance de 380.000 HP, environ, en utilisant pendant sept mois, au moins, chaque année, tout le débit des chutes d'eau existant en Bavière ; certaines chutes, comme celle de l'Alz entre Taching et Burghausen, ont une puissance de 45.000 HP ; les chutes d'une puissance inférieure à 900 HP ne sont pas comprises dans cette étude. Pour certaines chutes on a prévu la régularisation des lacs correspondants et établissement de bassins collecteurs. L'industrie privée a établi les projets de barrage sur le Waldnaab, l'Ilz, le Regen et dans le Frankenwald ; leur puissance doit être de 23.000 HP.

Le Répertoire Capitaliste

Les fortunes privées aux Pays-Bas

On vient de publier une statistique intéressante sur les fortunes en Hollande. Il résulte de cette statistique qu'il existe dans ce pays 519 personnes dont la fortune dépasse 1.000.000 de florins. En effet, sur ce chiffre, 205 sont imposées pour un capital de 1.000.000 à 1.500.000 florins, 93 pour un capital de 1.500.000 à 2.000.000 de florins, 125 pour un capital de 2.000.000 à 5.000.000, 11 pour un capital de 5.000.000 à 10.000.000, et 5 pour un capital de plus de 10.000.000. La majeure partie de ces millionnaires exercent une profession, un commerce, ou occupent des fonctions publiques. Cette même statistique permet de constater que depuis 1894 jusqu'en 1908, le nombre des millionnaires a augmenté de 117, et le total de leur fortune est monté de 778.000.000 à 1.019.000.000 de florins.

Les magasins monstres

New-York prétend posséder, dans l'établissement de la *Siegel Cooper Company*, le plus grand magasin du monde. On estime qu'il est visité chaque jour par cent cinquante mille clients, qui y trouvent une banque particulière, un bureau de poste, de télégraphe et de téléphone.

Dans les sous-sols, on voit quinze machines à vapeur, neuf dynamos, trente-deux moteurs électriques ! En dehors du grand escalier roulant, il existe dix ascenseurs pour passagers et treize monte-charges pour les manutentions des marchandises ; les jours ordinaires, ils accomplissent un parcours total de 100 kilomètres. Il y a plus de 1.000 kilomètres de fils ou câbles électriques ; il y a, pour les dames, un salon de style Empire, un grand nombre de salons d'essayage pour les hommes et autant pour les femmes.

A l'étage où sont établis les rayons de meubles, on voit une demi-douzaine de pièces tapissées, pour y exposer les meublés mis en place.

Lorsqu'un couple de nouveaux mariés a trouvé un ameublement à son goût, on installe les pièces respectivement : salon, chambre à coucher, salle à manger, etc., etc. ; les jeunes époux peuvent se faire ainsi une idée exacte de ce que sera leur intérieur.

Le quatrième étage est consacré à l'épicerie et aux produits alimentaires ; les acheteurs s'y pressent en foule pour acheter de la viande, du poisson.

Derrière les vendeurs s'alignent, sur 400 mètres de longueur, des compartiments-glacières à devanture de cristal. Dans un coin, il y a une laiterie où l'on fait le beurre sous vos yeux et, à plusieurs

endroits, des cuisiniers expérimentés vous indiquent comment préparer des plats de choix.

Chaque étage est consacré à un commerce particulier.

A l'un se trouve un magasin de vins; à un autre, une ménagerie, où vous pouvez acheter un serin ou un singe; à un autre est le rayon des expéditions pour la province; on y prépare et expédie les commandes venues par correspondance. Sur le toit se trouvent une serre et un atelier de photographie.

Il y a aussi une galerie de tableaux, venus en droite ligne des ateliers de Montmartre, ainsi que m'en informa mon guide. Enfin, un docteur et un service médical complet sont toujours en permanence.

Il existe en tout soixante-douze rayons divers. En pleine saison, le personnel compte de six à sept mille employés.

L'Action Sociale

À L'INTÉRIEUR

Contre l'escroquerie aux retraites

Samedi dernier a eu lieu à Reims, à la Bourse du Travail, une réunion, où le camarade Luquet, de la C. G. T., prit la parole pour combattre le projet dit des « retraites ouvrières ». A la fin de la réunion, après une intervention infructueuse de M. Razons, chargé de fonctions au Ministère du Travail, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

Les travailleurs de Reims, réunis le samedi 5 mars, à la Bourse du Travail, au nombre de cinq cents, après avoir entendu les camarades Luquet, délégué de la C. G. T., Viche, Liénard et Dooghe, ainsi que leur contradicteur, M. Razons;

Approuvent pleinement la campagne engagée par la C. G. T. contre le projet dit des retraites ouvrières, élaboré par le Sénat et justement qualifié d'escroquerie et de duperie;

Rappellent et confirment le vote de l'ordre du jour confédéral, acclamé dans plus de cent meetings, tenus le 12 et le 13 février dans les principales villes de France, et adopté aussi à Reims à la même époque;

D'autre part, tout en affirmant leur inébranlable volonté de lutter toujours pour l'émancipation intégrale du prolétariat, les travailleurs réunis, organisés en parti de classe, réclament l'institution de tout un système d'assurance sociale, non seulement en vue des retraites de vieillesse, mais aussi de tous les risques inhérents au régime d'exploitation capitaliste;

S'indignent de ce que la bourgeoisie dirigeante prétende baser cette assurance sur des impôts nouveaux venant frapper le travail; ils réclament qu'on affecte à l'assurance sociale d'autres ressources, notamment celles qui pourraient provenir d'une adaptation des profits et privilèges actuellement entre les mains des puissances capitalistes;

Ils s'engagent à faire une propagande syndicale active et à soutenir toute action de la C. G. T. ayant pour but de protéger la classe ouvrière contre tous les pièges capitalistes et gouvernementaux.

ORDRE DU JOUR

Le Comité fédéral de la Fédération des travailleurs du Verre, réuni le 24 février 1910, après examen du projet gouvernemental des retraites ouvrières,

Déclare que ce projet ne peut, en aucune façon, donner satisfaction aux verriers, que l'âge de 65 ans fixé pour bénéficier de la retraite ne peut pas être atteint (sauf à de très rares exceptions) par les verriers, dont l'immense majorité n'atteint même pas 55 ans;

Considérant que le vote dudit projet ne sera pour eux qu'une charge nouvelle, sans chance de profit, le Comité le dénonce comme inapplicable à la corporation.

Le citoyen Vincent Carlier, ayant convoqué tous les militants de sa circonscription, leur a exposé les conditions dans lesquelles il avait dû, pour se soumettre à la discipline du Groupe socialiste, retirer son contre-projet à la loi des retraites.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'issue de cette réunion :

Après une longue discussion sur la valeur du contre-projet Vincent Carlier et sur la position qui lui a été créée par suite de la décision du

Groupe parlementaire, les militants de la 5^e circonscription de Marseille estiment que le Groupe parlementaire a pris une décision contraire à l'esprit du Congrès de Nîmes.

Placés eux-mêmes devant une redoutable responsabilité, ils demandent au citoyen Vincent Carlier de tenter l'impossible pour déposer quand même son contre-projet, engageant les élus du Parti Socialiste (S. F. I. O.) au Parlement, véritablement défenseurs de la classe ouvrière, à signer à nouveau le contre-projet Carlier et à le défendre de la façon la plus énergique à la tribune de la Chambre.

Ont signé : (Suivent soixante signatures de membres du Parti.)

Désignation de candidats

Paris, 5^e arrondissement (2^e circonscription) : Léon Rosenthal; Vincennes : Besombes; Drôme, Die : Dasprés.

Les candidats définitivement désignés par la Fédération de l'Aisne sont les camarades Ringuier et Devraigne, pour la première et la deuxième circonscription de Saint-Quentin; Leyris et Longuet, pour la première et la deuxième circonscription de Vervins, et Choceaux, pour la circonscription de Soissons.

Le Congrès de la Fédération socialiste de la Charente-Inférieure a ratifié les candidatures suivantes :

Arrondissement de La Rochelle : Marcel Coste, militant bien connu du Syndicat national des Chemins de fer.

Arrondissement de Rochefort : Pouzet, commis de la Marine, trésorier de la Fédération.

Arrondissement de Marennes : Auguste Roux, commerçant, ancien conseiller municipal, ancien secrétaire de la Fédération.

Première circonscription de Saintes : Poitevin, commis de l'Inscription maritime, délégué au Conseil national.

Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély : Privat, agent-voyer en retraite.

Le jeudi 3 mars s'est tenu, à Niort, le Congrès socialiste de la deuxième circonscription de Niort, sous la présidence du citoyen Arthur Birard, conseiller d'arrondissement de Beauvoir.

Les délégués de groupes, maires, conseillers municipaux, etc., ont désigné à l'unanimité comme candidat socialiste aux élections législatives prochaines le citoyen Henri de la Porte, directeur du *Populaire de l'Ouest*, conseiller d'arrondissement du canton de Frontenay-Rohan-Rohan.

Les élections législatives

La Commission administrative permanente du Parti Socialiste a pris des mesures en vue de l'impression de l'affiche-manifeste du Parti, afin que celle-ci puisse être livrée aux Fédérations dès l'ouverture de la période électorale. La Commission fera également tout ce qui dépendra d'elle pour que les Fédérations soient mises en possession, à ce même moment, des tracts et brochures de propagande dont le Conseil national et le Congrès national ont signalé l'utilité.

La Commission rappelle aux Fédérations qu'elles doivent, à l'occasion des élections qui viennent, faire un effort maximum, c'est-à-dire présenter des candidatures dans toutes les circonscriptions de leur ressort, à l'exception seulement de celles où elles se heurteraient à une impossibilité absolue.

Une circulaire sera envoyée à bref délai, par les soins du secrétariat, à chacune des Fédérations, leur demandant de faire connaître à l'organisme central les candidatures qu'elles ont déjà présentées et celles qu'elles sont dans l'intention de présenter.

Un contrat de travail dans la ganterie

Un accord, qui a abouti à la signature d'un contrat de travail, vient d'être conclu entre patrons et ouvriers gantiers, à Saint-Junien. Le contrat, qui assure de sérieuses garanties de salaires aux ouvriers, malgré la hausse considérable de la matière première, a été conclu pour une durée de cinq ans, à partir du 1^{er} septembre. Le Syndicat des ouvriers gantiers de Saint-Junien, encouragé par ce succès — à la suite de l'exemple donné par les ouvriers gantiers de Millau, qui bénéficient eux aussi d'un contrat de travail — va redoubler d'activité, afin d'amener à lui les indifférents restés en dehors du groupement.

À L'EXTÉRIEUR

Pour le suffrage universel

Dimanche dernier a eu lieu à Berlin une manifestation plus imposante encore que les précédentes, en faveur du suffrage universel.

En plus de dix endroits, le drapeau rouge a été déployé : tel a été le fait principal au cours de cette journée.

La police avait déployé, pour défendre l'entrée du parc de Treptow, un formidable appareil. Aussi le *Worwaerts* avait-il secrètement prévenu que le lieu de la réunion serait changé. C'est au Tiergarten que le premier groupe de 150 personnes environ apparut, vers midi et demi. Mais, bientôt, de tous côtés, une véritable marée humaine monta, et on évalua à plus de 100.000 le nombre des manifestants massés en cet endroit. Comme la police ne comptait que quelques agents, bientôt submergés, aucun incident grave ne se produisit.

Drapeaux rouges déployés et poussant des hurrahs en faveur du suffrage universel, ou chantant la *Marseillaise des Travailleurs*, tout ce peuple défilant non loin du Reichstag présentait à ce moment un caractère singulièrement imposant.

Plus tard, par groupes plus ou moins compacts, ils se dispersèrent.

A Treptow, ceux qui n'avaient pas touchés l'avis du *Worwaerts*, au nombre de 40.000 environ, entrèrent en collision avec la police. Il serait plus juste de dire que la police se précipita sur eux, les poings levés, le sabre à la main.

Il y eut plus de cent blessés, dont cinq si grièvement qu'ils ont dû être transportés à l'hôpital.

D'autres collisions se produisirent à Schlessischer-Busch et aux alentours de la Wilhelmstrasse.

Le palais de l'empereur et celui du chancelier étaient protégés, à longue distance, par des cordons d'agents à pied et à cheval.

En province, il y eut des manifestations à Cassel, Duisbourg, Dortmund, Calsenkirchen, Cologne, Essen-sur-le-Rhur, sans incidents graves, sauf à Solingen, où il y eut plusieurs blessés, la police ayant chargé.

La Presse Corporative

De Delzant, dans la *Voix des Verriers* :

Il est des ouvriers désolés de n'être pas compris dans le projet de retraites dites ouvrières; il en est d'autres qui ont à se défendre d'y être; c'est notre cas.

Nous entendons de bons députés, et notamment Sembat, nous dire : La loi n'est pas fameuse, mais il faut la prendre ou bien vous courez le risque de ne rien avoir.

Eh bien, nous nous trouvons dans cette situation que si la loi ne passe pas, nous n'aurons rien; mais si elle passe, nous aurons tout juste un impôt nouveau.

La loi, c'est Jaurès qui le dit, sera votée aux premiers jours de mars, la loi avec capitalisation, avec versement obligatoire pour l'ouvrier, avec limite d'âge à 65 ans. Les protestations du prolétariat organisé, le seul qui sache protester, ne comptent pas, ne pèsent pas; vous ne voulez pas du projet, nous le voterons quand même, répondent les députés.

Nous protestons avant ce vote, parce que nous sommes résolus à protester encore après, nous n'allons pas subir sans rien dire l'obligation de mettre à la masse, sans espoir de retour.

De Ch. Tantot, dans le même journal :

Clamons bien fort à nos gouvernants que de leurs retraites nous n'en voulons pas, qu'il y a d'autres moyens de payer des retraites à nos vieux ouvriers, sans leur faire payer cette retraite à laquelle ils ont droit; par exemple, les trois cents millions du monopole des assurances qui fourniraient autant que les trois versements. Mais gageons que sur ces bases-là, le gouvernement ne serait pas si pressé de faire aboutir la loi sur les retraites ouvrières.

Au projet du gouvernement, opposons le nôtre : des retraites pour nos vieux à 50 ans.

Que l'Etat réalise les monopoles des assurances, de la houille blanche, etc., etc., qui lui permettront de payer les retraites, lui seul, sans recourir à des impôts nouveaux qui retomberaient lourdement sur nous, et commençons dès

maintenant partout, dans nos syndicats, dans notre section, dans le journal, à mener une campagne des plus énergiques contre la formidable escroquerie imaginée contre la classe productrice.

Délaissions pour le moment toute autre préoccupation et que, dans la corporation, notre principal objectif soit : pour les vivants, contre les retraites pour les morts.

Du Réveil des Mécaniciens :

Nous remarquons que la seule organisation, la seule Fédération ouvrière française qui se suffise à elle-même, celle du Livre, a depuis longtemps organisé l'assurance en cas de grèves, de chômage et de maladie; ses adhérents versent une cotisation de 2 francs par mois et par membre, qui leur a permis de conquérir la journée de neuf heures dans plus de 100 villes en France, parce qu'ils sont bien soutenus dans leurs grèves.

On sait qu'il y a près de deux millions d'ouvriers français affiliés aux Sociétés de secours mutuels, tandis que celui de syndiqués n'atteint pas le quart. Dans les Sociétés de secours mutuels, les ouvriers sont le plus souvent sous la dépendance des patrons ou autres soutiens de l'exploitation capitaliste qui les président et les administrent.

Il est temps que le prolétariat français mette un frein au mouvement mutualiste petit bourgeois, qu'il incorpore dans le Syndicat cette institution de solidarité.

De Debaisieux, dans l'Union syndicale de Roubaix :

Sous prétexte de préserver la classe ouvrière et paysanne dans ses vieux jours, nos bons capitalistes et leurs soutiens, sénateurs, députés et aspirants, obligent le travailleur à payer lui-même sa retraite, toute sa retraite, d'abord par les contributions qu'il paie à l'Etat sous forme d'impôts, par sa cotisation directe, par la cotisation patronale, qui aura sa répercussion sur les salaires. Aspiré par ces trois sources, l'argent se concentrera dans la caisse de l'Etat pour servir à tous les tripotages financiers et sous l'œil serein de la classe ouvrière qui, encore mal organisée, devra subir et les impôts et la loi dans toutes ses conséquences.

Soit! Nous serons obligés de la subir, mais que les farceurs bourgeois ne nous la présentent point comme une grande œuvre quand elle n'est qu'un vol accompli sur le salaire ouvrier, sans résultats probants, tangibles, pour notre classe.

Et toi, classe ouvrière, resserre toi davantage dans tes organisations, tu en auras besoin avant peu de temps pour te défendre.

De Raoul Lenoir, dans l'Union des Métaux :

En France, les travailleurs ont l'avantage d'être imposés très indirectement et très lourdement sur les matières de première nécessité. Le café, le sel, le poivre, le pain, les allumettes, le tabac, les laines, les cotons, les tissus, etc., sont des sources de profits qui alimentent largement le budget national. Dans ces premiers impôts ne sont pas compris les droits municipaux sur le charbon, le pétrole, l'huile, etc.

En Belgique, les travailleurs ne sont pas surchargés par ces impôts multiples et constants. Leurs salaires acquièrent de ce fait une valeur d'achat supérieure à celle des ouvriers résidant en France, et, à exigence égale, l'ouvrier utilisant son salaire en Belgique peut, avec un salaire sensiblement inférieur, obtenir les mêmes satisfactions que l'ouvrier gagnant davantage, mais convertissant en France même son salaire en substances nécessaires à son alimentation et à sa vie en général.

Pour tous les salariés éclairés qui apprécient cette inégalité dans la valeur respective des salaires et que n'aveugle pas la grossière passion du chauvinisme, il apparaît que les représailles et la haine ne seront jamais des remèdes à ses pénibles conséquences.

La Presse Socialiste

De L.-C. Régnier, dans le Travailleur du Centre, sur la résolution de Nîmes :

Voilà que j'oubliais le gros argument de Sembat et de l'Humanité, celui des métayers de la Creuse banquetant auprès de Viviani!

Le voici : « Pour la première fois le principe des retraites aux vieux travailleurs est inscrit dans nos lois... Enfin c'est sorti du monde des

phrases, des imprimés, des vociférations, voilà que ça vit! Ça y est! »

Elle est délicieuse, n'est-ce pas?

Ah! ces principes de période électorale! Ces immortels principes!

En sommes-nous assez saoulés depuis cent vingt ans!

En avons-nous jusqu'au cou, à la toucher avec le doigt, de la liberté et de l'égalité!... En principe!

Cependant vous le savez bien, Sembat, l'ouvrier français — celui qui respire les principes — est bien moins libre, bien plus misérable, bien plus exploité, que l'ouvrier allemand et l'ouvrier anglais. Et le principe de la République! Avons-nous donné notre sang pour le voir flamboyer sur nos murs! Ça nous a fait une belle jambe! Allez donc demander aux travailleurs de la monarchie allemande de se faire casser la tête pour vos principes républicains!

En vous associant par de tels boniments à la flibusterie du projet sénatorial, vous avez perdu le droit de parler au nom de la classe ouvrière.

Par votre fait, le Parti socialiste — et entre nous ce n'est pas tout à fait la même chose que le Congrès — voit baisser le crédit que mérite sa force d'organisation et de combat. Par votre démagogie de politiciens, vous retardez l'heure où les travailleurs seront unis innombrables et forts dans leur parti de classe.

Du même journal, sur la résolution Vandervelde, adoptée par nos amis belges :

On comprendra donc que la minorité n'éprouve que peu de confiance pour un libéralisme saturé d'éléments réactionnaires et n'attende pas grand-chose de sa générosité gouvernementale. C'est de ce point de vue qu'au Congrès, l'optimisme de Anseele et de Vandervelde, qui croient que les réformes démocratiques seront plus faciles après la chute des cléricaux, a été attaqué par de Broucker, avec les calculs politiques qui s'y appliquent.

L'avertissement d'un autre orateur de la minorité n'était que trop à sa place, qu'il ne faut point laisser croire au travailleur que cette chute du cléricanisme serait le salut de la classe ouvrière. Anseele lui-même a admis la possibilité d'une déception en déclarant que si les libéraux ne tenaient point parole, les socialistes n'hésiteraient pas à les renverser. En général, il faut appuyer sur ceci, aucun orateur de la majorité n'a soutenu l'idée d'un appui systématique aux libéraux et la déclaration de Vandervelde n'alla pas au delà de cette politique des mains libres, exprimée aussi dans la résolution.

De Armand Rosselin, sur le « Passif » de la bourgeoisie :

Quant à la Confédération Générale du Travail, dans une affiche retentissante, répandue à profusion et contre laquelle s'est élevée la rédaction de l'Action ouvrière, elle la qualifiait « d'escroquerie ».

On pourra trouver ces qualificatifs très durs. Ils ont été l'expression de convictions ardentes, étayées sur des arguments de fait d'une saisissante clarté. La C. G. T. d'ailleurs, n'a pas désarmé. Quant à la minorité socialiste, son respect de la discipline est absolu, mais ce respect ne saurait aller jusqu'à lui faire admirer ce qu'elle a flagellé si énergiquement. Cette minorité, les cinq onzièmes (presque la moitié) de notre Parti, trouve que ce serait trahir le prolétariat que de permettre aux radicaux de se faire un tremplin de leur supercherie et de masquer leur faillite avec de la fausse monnaie.

Mais les radicaux l'auront-ils seulement cette fausse monnaie?

On a pu le croire un instant.

On a pu supposer que la loi des retraites serait acquise avant les élections prochaines.

Il n'en est rien.

La loi des retraites, en effet, va être votée sans l'être. Son article 25 déclare qu'elle ne sera applicable que quand les fonds seront trouvés, et nos parlementaires bourgeois qui viennent de décider un emprunt pour combler le déficit de leur budget, n'osent pas voter cette surcharge d'impôts à la veille des élections, par peur d'exaspérer les électeurs.

De André Tihus, dans la Défense des Travailleurs de l'Aube, sur la faillite radicale :

Les retraites ouvrières sont tout de même en discussion au Sénat, car les élections générales approchent et il faut bien faire un peu quelque chose pour les bons électeurs. Mais quelle loi, mes amis! Où donc est ce projet que nous montraient, comme une belle fille, toujours ces mêmes radicaux dans leurs Congrès d'antan. On

opérera des retenues sur les salaires de famine du prolétariat, sans se soucier du chômage, on capitalisera ces retenues prélevées sur le produit du travail et on servira aux vieux travailleurs âgés de 65 ans, c'est-à-dire où les neuf dixièmes sont déjà dans la tombe, une retraite maxima de vingt sous par jour, juste pour ne pas mourir de faim. Avec tous ces fonds volés sur le monde du travail, les capitalistes de tout acabit et financiers rapaces et voleurs convoitent déjà de belles entreprises. C'est là une véritable duperie et escroquerie, le mot n'est pas de trop, dont le Parti socialiste a le devoir de mettre en garde le prolétariat.

De Claude Risal, dans le Socialiste des Pyrénées-Orientales :

Et alors on en est réduit, par tactique, à accepter des caricatures de réformes qui, ne pouvant effrayer personne, ont quelque chance de doubler le cap de la Chambre et du Sénat — avec l'espoir de les améliorer par la suite. Je ne sais si le calcul est juste, mais il permet de faire meilleure figure devant l'électeur et de dénoncer à son indignation les partisans du *Tout ou rien*!

La loi sur les retraites ouvrières serait-elle parfaite qu'elle serait encore incomplète et par conséquent injuste.

Le projet dit bien retraites ouvrières, c'est-à-dire qu'il ne s'applique qu'à l'élément strictement ouvrier ou, à vrai dire, à une partie seulement de cet élément. Mais, en dehors de lui, il y a une multitude de Français qui ne sont pas ouvriers, qui ne furent jamais des salariés, que la concurrence capitaliste a jetés dans les rangs du prolétariat, notamment les commerçants, et tous les déchets des professions libérales, gens dignes d'intérêt et qui, cependant, ne profiteront pas des dispositions de la loi.

Dans la revue autrichienne *Der Kampf* (le Combat), Otto Bauer, après avoir décrit l'état de dépression créé dans l'esprit ouvrier par la non-réalisation de ses espoirs réformistes, conclut ainsi :

Mais, bien qu'aujourd'hui nous ne soyons pas inquiets de demain, la leçon de ces dernières années ne doit pas être perdue pour nous. Elle nous a enseigné les dangers du réformisme. Certes, à un degré encore plus élevé que dans d'autres pays, la Social-démocratie autrichienne a concentré en elle tout le travail de réforme sociale. Il en a toujours été, il en est et il en sera toujours ainsi.

Mais ce travail de réforme doit être accompli dans un esprit de socialisme révolutionnaire; il ne doit point éveiller dans les masses prolétariennes des espoirs voués à de dangereuses déceptions. Au milieu de la lutte pour les réformes, nous devons montrer aux masses ouvrières les limites de toute l'œuvre des réformes. Nous ne devons pas trop discuter les espérances vers le Parlement qui, s'il est démocratique, est cependant un Parlement bourgeois; nous ne devons point cesser de leur montrer la véritable et grande espérance de la classe ouvrière, les grandes transformations de l'avenir, dont les avant-coureurs sont déjà visibles dans tous les pays du monde capitaliste. Nous devons dans nos journaux et nos réunions parler un peu moins de ministres et de députés et un peu plus des tendances évolutionnistes générales de ce monde capitaliste, des grands faits de la lutte de classe prolétarienne. Nous avons besoin d'une propagande systématique du socialisme scientifique au sein de la classe ouvrière organisée. Nous ne devons pas nous contenter de mettre au service de cette œuvre d'instructives résolutions, mais encore la presse du Parti, la réunion publique et les débats à l'intérieur de l'organisation.

La Librairie du Parti Socialiste

16, rue de la Corderie, PARIS (III^e)

Fait les mêmes remises que toutes les autres librairies.

Elle est la seule librairie dont tous les bénéfices sont attribués au Parti.

Tous les militants ont le devoir de s'y fournir.

On y trouve tous les ouvrages parus : volumes, brochures, chansons, etc.

Envoi franco du Catalogue

Librairie du « SOCIALISME »

Nous expédions franco de port, aux prix indiqués, les brochures et ouvrages suivants, sur demandes de nos lecteurs et abonnés :

René CABANNES	
<i>Le Parti Socialiste et les Paysans</i>	0 20
Vincent CARLIER	
<i>La Pensée Socialiste</i>	0 10
<i>Le Monopole des Assurances</i>	0 60
<i>La houille blanche et le socialisme</i>	0 15
COMPÈRE-MOREL	
<i>Les Paysans et le Socialisme à la Chambre</i>	0 15
<i>Exploitation agricole et Socialisme</i>	0 15
<i>Le Socialisme aux champs</i>	0 15
<i>Propos d'un rural</i>	0 15
<i>Concentration capitaliste, organisation collectiviste</i>	0 15
<i>La Question Agraire en France</i>	0 50
Cabriel DEVILLE	
<i>L'évolution du Capitalisme</i>	0 60
<i>Le Capitat de Karl Marx</i>	3 25
J.-P. GRANDVALLET	
<i>Le Manuel du Cheminot</i>	0 15
<i>Les travailleurs des chemins de fer et le Parti Ouvrier</i>	0 10
<i>Le déterminisme économique de Marx</i>	4 »
Jules GUESDE	
<i>Collectivisme et Révolution</i>	0 15
<i>La Loi des Salaires</i>	0 15
<i>Les huit heures à la Chambre</i>	0 15
<i>Le Collectivisme</i>	0 15
<i>Le Collectivisme au Collège de France</i>	0 25
<i>Socialisme et services publics</i>	0 25
<i>Double réponse à MM. de Mun et Deschanel</i>	0 30
<i>Le Socialisme au jour le jour</i>	3 25
<i>Etat, politique et morale de classe</i>	3 25
GUESDE et JAURÈS	
<i>Les deux Méthodes</i>	0 15
Karl KAUSTKY	
<i>Le programme socialiste</i>	6 »
<i>La Question agraire</i>	7 60
<i>Le Marxisme</i>	3 25
<i>Parlementarisme et Socialisme</i>	2 75
Paul LAFARGUE	
<i>Patriotisme et Bourgeoisie</i>	0 10
<i>Le Droit à la Paresse</i>	0 15
<i>Communisme et évolution</i>	0 15
<i>La Méthode historique de Marx</i>	0 20
<i>La Religion du Capital</i>	0 20
<i>Les Trusts Américains</i>	1 65
<i>Origine et évolution de la propriété</i>	3 25
<i>Le déterminisme économique de Marx</i>	0 60
Jean LORRIS	
<i>Ouvriers et Paysans</i>	0 20
D. OGUSE	
<i>Malthusianisme et Socialisme</i>	0 25
F. de PRESSENSÉ	
<i>Le Parti Socialiste et la guerre</i>	0 15
H. de la PORTE	
<i>Les Leçons de Stuttgart</i>	0 30

Le Gérant : MERCY.

PROGRAMME

<i>Général du Parti Ouvrier</i>	0 25	<i>J.-P. Proudhon</i>	0 20
<i>Agricole du Parti Ouvrier</i>	0 15	<i>La Philosophie de l'Histoire</i>	3 25
<i>Municipal du P. S.</i>	0 15		
<i>Petit Manuel du Propagandiste socialiste</i>	1 50	Charles VÉRECQUE	
<i>Les Bonnes Thèses du Socialisme</i>	1 50	<i>La conquête socialiste du pouvoir</i>	3 25

LES DOCUMENTS DU PROGRÈS

Revue mensuelle internationale. — Parait en trois langues à Paris, à Berlin et à Londres

La Rubrique « **Le Mouvement ouvrier international** » est rédigée sous la direction du Comité de rédaction du *Socialisme*, avec la collaboration des écrivains de l'Internationale.

Abonnement réduit pour les lecteurs du *Socialisme* : France, 8 francs; Etranger 10 francs. Le montant de l'abonnement réduit doit être adressé à l'Administrateur du *Socialisme*

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

Sommaire du numéro de Février 1910

Les tendances de l'évolution dans l'agriculture, par Rodolphe BRODA. — *Le droit de tous à la plus-value du sol*, par Henri DAGAN. — *La désertion des campagnes*, par J. LANDA (Londres). — *La réforme foncière en Allemagne*, par A. DAMASCHKE (Berlin). — *Réformes agraires et sociales*, par D. DRAGHICESCO (Bucarest). — *La loi du 10 avril 1908 sur la petite propriété rurale*, par J. LEFÉBURE. — *Chronique : L'institution du « home-stead » en France*. — *Les « fautes » de la classe intellectuelle*, par le docteur KOWALEWSKI (Saint-Petersbourg). — *La question finlandaise*, par le docteur BLANK (Saint-Petersbourg). — *Les échecs à Varsovie*, par Georges KURNATOWSKI. — *La révolution persane et l'entente anglo-russe*, par Michel PAVLOVITCH. — *Chroniques : Une loi*

chinoise sur la nationalité. — *Chrétiens et Nippons au pays du Matin Calme*. — *L'assurance autrichienne contre la vieillesse et l'invalidité*, par le docteur R. MAYER (Brünn). — *Les droits du travail dans la société anonyme*, par René SIMON. — *La résistance passive comme moyen de lutte syndicale*, par le docteur J. DEUTSCH (Vienne). — *Chroniques : La société d'études politico-sociale de Vienne*. — *Dispensaires pour nourrissons*. — *Les bureaux de placement en Allemagne*. — *La suppression de la douleur*, par Fernand MAZADE. — *Chroniques : La vasectomie contre le crime*. — *Un bistouri électrique*. — *Abattage des arbres par l'électricité*. — *L'instantané et les rayons X*. — *Femmes d'Islam*, par Marcelle WEISSEN-SZUMLANSKA. — *Féminisme mondial*, par Héra MIRTEL. — *Le théâtre de pensée*, par R. DE CHAVAGNE.

L'HUMANITÉ

Le numéro 5 centimes

Abonnements :

Un an, 21 francs ; Six mois, 10 fr. 50

Trois mois, 5 fr. 25

Six mois payables par mois, 1 fr. 75

publie régulièrement des articles de son directeur politique

JEAN JAURÈS

de : ALLARD, ALLEMANE, BRACKE, DUBREUILH,

LAFARGUE, ROUANET, Marcel SEMBAT

et des TRIBUNES Syndicales et Coopératives

Il faut lire **L'Humanité** pour être renseigné sur la vie ouvrière et socialiste

ANNONCES COMMERCIALES

Marbrerie pour Meubles

et Bâtiments



SPECIALITÉ de
TOILETTES
et LAVABOS

Médaille d'Argent 1898

EXPOSITION PERMANENTE

BLANCHARD

83, rue de Charenton - PARIS

PRIX TRÈS MODÉRÉ

Installations de : Boucheries, Boulangeries,
Charcuteries, Crémeries, Salons de Coiffures.

LES VIGNERONS LIBRES

Coopérative de Production à MARAUSSAN

expédient dans toute la France (*Seine et Seine-et-Oise exceptés*) leurs **VINS ROUGES, BLANCS ou ROSÉS** à des prix défiant toute concurrence.

Ecrire au camarade E. CATHALA, agent commercial, 19, rue de l'Embarcadère, CHARENTON (Seine) ou au Siège social à Maraussan (Hérault).

Pour la Seine et Seine-et-Oise, s'adresser aux Coopératives fournies par le MAGASIN DE GROS, avec lequel ont traité *Les Vignerons libres de Maraussan*.

La Coopération du Livre

ASSOCIATION OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE

3, Impasse Crozatier, 3 - PARIS-XII^e

CATALOGUES, JOURNAUX, REVUES
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES, etc.

L'« OXYGÉNÉE »

Approbation des
Hygiénistes

CUSENIER

Verte
ou Blanche

C'EST LA SANTÉ

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A
LA MÉDITERRANÉE

Régates internationales de Nice et de Cannes

Vacances de Pâques

Tir aux pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classe, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice et Menton, délivrés du 24 février au 11 avril 1910.

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Paris à Nice (via Dijon, Lyon, Marseille) :

1^{re} classe : 182 fr. 60.

2^e classe : 131 fr. 50.

endroits, des cuisiniers expérimentés vous indiquent comment préparer des plats de choix.

Chaque étage est consacré à un commerce particulier.

A l'un se trouve un magasin de vins; à un autre, une ménagerie, où vous pouvez acheter un serin ou un singe; à un autre est le rayon des expéditions pour la province; on y prépare et expédie les commandes venues par correspondance. Sur le toit se trouvent une serre et un atelier de photographie.

Il y a aussi une galerie de tableaux, venus en droite ligne des ateliers de Montmartre, ainsi que m'en informa mon guide. Enfin, un docteur et un service médical complet sont toujours en permanence.

Il existe en tout soixante-douze rayons divers. En pleine saison, le personnel compte de six à sept mille employés.

L'Action Sociale

À L'INTÉRIEUR

Contre l'escroquerie aux retraites

Samedi dernier a eu lieu à Reims, à la Bourse du Travail, une réunion, où le camarade Luquet, de la C. G. T., prit la parole pour combattre le projet dit des « retraites ouvrières ». A la fin de la réunion, après une intervention infructueuse de M. Razons, chargé de fonctions au Ministère du Travail, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

Les travailleurs de Reims, réunis le samedi 5 mars, à la Bourse du Travail, au nombre de cinq cents, après avoir entendu les camarades Luquet, délégué de la C. G. T., Viche, Liénard et Dooghe, ainsi que leur contradicteur, M. Razons;

Approuvent pleinement la campagne engagée par la C. G. T. contre le projet dit des retraites ouvrières, élaboré par le Sénat et justement qualifié d'escroquerie et de duperie;

Rappellent et confirment le vote de l'ordre du jour confédéral, acclamé dans plus de cent meetings, tenus le 12 et le 13 février dans les principales villes de France, et adopté aussi à Reims à la même époque;

D'autre part, tout en affirmant leur inébranlable volonté de lutter toujours pour l'émancipation intégrale du prolétariat, les travailleurs réunis, organisés en parti de classe, réclament l'insitution de tout un système d'assurance sociale, non seulement en vue des retraites de vieillesse, mais aussi de tous les risques inhérents au régime d'exploitation capitaliste;

S'indignent de ce que la bourgeoisie dirigeante prétende baser cette assurance sur des impôts nouveaux venant frapper le travail; ils réclament qu'on affecte à l'assurance sociale d'autres ressources, notamment celles qui pourraient provenir d'une adaptation des profits et privilèges actuellement entre les mains des puissances capitalistes;

Ils s'engagent à faire une propagande syndicale active et à soutenir toute action de la C. G. T. ayant pour but de protéger la classe ouvrière contre tous les pièges capitalistes et gouvernementaux.

ORDRE DU JOUR

Le Comité fédéral de la Fédération des travailleurs du Verre, réuni le 24 février 1910, après examen du projet gouvernemental des retraites ouvrières,

Déclare que ce projet ne peut, en aucune façon, donner satisfaction aux verriers, que l'âge de 65 ans fixé pour bénéficier de la retraite ne peut pas être atteint (sauf à de très rares exceptions) par les verriers, dont l'immense majorité n'atteint même pas 55 ans;

Considérant que le vote dudit projet ne sera pour eux qu'une charge nouvelle, sans chance de profit, le Comité le dénonce comme inapplicable à la corporation.

Le citoyen Vincent Carlier, ayant convoqué tous les militants de sa circonscription, leur a exposé les conditions dans lesquelles il avait dû, pour se soumettre à la discipline du Groupe socialiste, retirer son contre-projet à la loi des retraites.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'issue de cette réunion :

Après une longue discussion sur la valeur du contre-projet Vincent Carlier et sur la position qui lui a été créée par suite de la décision du

Groupe parlementaire, les militants de la 5^e circonscription de Marseille estiment que le Groupe parlementaire a pris une décision contraire à l'esprit du Congrès de Nîmes.

Placés eux-mêmes devant une redoutable responsabilité, ils demandent au citoyen Vincent Carlier de tenter l'impossible pour déposer quand même son contre-projet, engageant les élus du Parti Socialiste (S. F. I. O.) au Parlement, véritablement défenseurs de la classe ouvrière, à signer à nouveau le contre-projet Carlier et à le défendre de la façon la plus énergique à la tribune de la Chambre.

Ont signé : (Suivent soixante signatures de membres du Parti.)

Désignation de candidats

Paris, 5^e arrondissement (2^e circonscription) : Léon Rosenthal; Vincennes : Besombes; Drôme, Die : Dasprés.

Les candidats définitivement désignés par la Fédération de l'Aisne sont les camarades Ringuier et Devraigne, pour la première et la deuxième circonscription de Saint-Quentin; Leyris et Longuet, pour la première et la deuxième circonscription de Vervins, et Choceaux, pour la circonscription de Soissons.

Le Congrès de la Fédération socialiste de la Charente-Inférieure a ratifié les candidatures suivantes :

Arrondissement de La Rochelle : Marcel Coste, militant bien connu du Syndicat national des Chemins de fer.

Arrondissement de Rochefort : Pouzet, commis de la Marine, trésorier de la Fédération.

Arrondissement de Marennes : Auguste Roux, commerçant, ancien conseiller municipal, ancien secrétaire de la Fédération.

Première circonscription de Saintes : Poitevin, commis de l'Inscription maritime, délégué au Conseil national.

Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély : Privat, agent-voyer en retraite.

Le jeudi 3 mars s'est tenu, à Niort, le Congrès socialiste de la deuxième circonscription de Niort, sous la présidence du citoyen Arthur Birard, conseiller d'arrondissement de Beauvoir.

Les délégués de groupes, maires, conseillers municipaux, etc., ont désigné à l'unanimité comme candidat socialiste aux élections législatives prochaines le citoyen Henri de la Porte, directeur du *Populaire de l'Ouest*, conseiller d'arrondissement du canton de Frontenay-Rohan-Rohan.

Les élections législatives

La Commission administrative permanente du Parti Socialiste a pris des mesures en vue de l'impression de l'affiche-manifeste du Parti, afin que celle-ci puisse être livrée aux Fédérations dès l'ouverture de la période électorale. La Commission fera également tout ce qui dépendra d'elle pour que les Fédérations soient mises en possession, à ce même moment, des tracts et brochures de propagande dont le Conseil national et le Congrès national ont signalé l'utilité.

La Commission rappelle aux Fédérations qu'elles doivent, à l'occasion des élections qui viennent, faire un effort maximum, c'est-à-dire présenter des candidatures dans toutes les circonscriptions de leur ressort, à l'exception seulement de celles où elles se heurteraient à une impossibilité absolue.

Une circulaire sera envoyée à bref délai, par les soins du secrétariat, à chacune des Fédérations, leur demandant de faire connaître à l'organisme central les candidatures qu'elles ont déjà présentées et celles qu'elles sont dans l'intention de présenter.

Un contrat de travail dans la ganterie

Un accord, qui a abouti à la signature d'un contrat de travail, vient d'être conclu entre patrons et ouvriers gantiers, à Saint-Junien. Le contrat, qui assure de sérieuses garanties de salaires aux ouvriers, malgré la hausse considérable de la matière première, a été conclu pour une durée de cinq ans, à partir du 1^{er} septembre. Le Syndicat des ouvriers gantiers de Saint-Junien, encouragé par ce succès — à la suite de l'exemple donné par les ouvriers gantiers de Millau, qui bénéficient eux aussi d'un contrat de travail — va redoubler d'activité, afin d'amener à lui les indifférents restés en dehors du groupement.

À L'EXTÉRIEUR

Pour le suffrage universel

Dimanche dernier a eu lieu à Berlin une manifestation plus imposante encore que les précédentes, en faveur du suffrage universel.

En plus de dix endroits, le drapeau rouge a été déployé : tel a été le fait principal au cours de cette journée.

La police avait déployé, pour défendre l'entrée du parc de Treptow, un formidable appareil. Aussi le *Worwaerts* avait-il secrètement prévenu que le lieu de la réunion serait changé. C'est au Tiergarten que le premier groupe de 150 personnes environ apparut, vers midi et demi. Mais, bientôt, de tous côtés, une véritable marée humaine monta, et on évalua à plus de 100.000 le nombre des manifestants massés en cet endroit. Comme la police ne comptait que quelques agents, bientôt submergés, aucun incident grave ne se produisit.

Drapeaux rouges déployés et poussant des hurrahs en faveur du suffrage universel, ou chantant la *Marseillaise des Travailleurs*, tout ce peuple défilant non loin du Reichstag présentait à ce moment un caractère singulièrement imposant.

Plus tard, par groupes plus ou moins compacts, ils se dispersèrent.

A Treptow, ceux qui n'avaient pas touchés l'avis du *Worwaerts*, au nombre de 40.000 environ, entrèrent en collision avec la police. Il serait plus juste de dire que la police se précipita sur eux, les poings levés, le sabre à la main.

Il y eut plus de cent blessés, dont cinq si grièvement qu'ils ont dû être transportés à l'hôpital.

D'autres collisions se produisirent à Schlessischer-Busch et aux alentours de la Wilhelmstrasse.

Le palais de l'empereur et celui du chancelier étaient protégés, à longue distance, par des cordons d'agents à pied et à cheval.

En province, il y eut des manifestations à Cassel, Duisbourg, Dortmund, Calsenkirchen, Cologne, Essen-sur-le-Rhur, sans incidents graves, sauf à Solingen, où il y eut plusieurs blessés, la police ayant chargé.

La Presse Corporative

De Delzant, dans la *Voix des Verriers* :

Il est des ouvriers désolés de n'être pas compris dans le projet de retraites dites ouvrières; il en est d'autres qui ont à se défendre d'y être; c'est notre cas.

Nous entendons de bons députés, et notamment Sembat, nous dire : La loi n'est pas fameuse, mais il faut la prendre ou bien vous courez le risque de ne rien avoir.

Eh bien, nous nous trouvons dans cette situation que si la loi ne passe pas, nous n'aurons rien; mais si elle passe, nous aurons tout juste un impôt nouveau.

La loi, c'est Jaurès qui le dit, sera votée aux premiers jours de mars, la loi avec capitalisation, avec versement obligatoire pour l'ouvrier, avec limite d'âge à 65 ans. Les protestations du prolétariat organisé, le seul qui sache protester, ne comptent pas, ne pèsent pas; vous ne voulez pas du projet, nous le voterons quand même, répondent les députés.

Nous protestons avant ce vote, parce que nous sommes résolus à protester encore après, nous n'allons pas subir sans rien dire l'obligation de mettre à la masse, sans espoir de retour.

De Ch. Tantot, dans le même journal :

Clamons bien fort à nos gouvernants que de leurs retraites nous n'en voulons pas, qu'il y a d'autres moyens de payer des retraites à nos vieux ouvriers, sans leur faire payer cette retraite à laquelle ils ont droit; par exemple, les trois cents millions du monopole des assurances qui fourniraient autant que les trois versements. Mais gageons que sur ces bases-là, le gouvernement ne serait pas si pressé de faire aboutir la loi sur les retraites ouvrières.

Au projet du gouvernement, opposons le nôtre : des retraites pour nos vieux à 50 ans.

Que l'Etat réalise les monopoles des assurances, de la houille blanche, etc., etc., qui lui permettront de payer les retraites, lui seul, sans recourir à des impôts nouveaux qui retomberaient lourdement sur nous, et commençons dès